

# Demande de subvention auprès de la VPT pour les associations étudiantes de l'EPFL

La Vice-présidence pour la transformation responsable (VPT) souhaite soutenir des projets proposés par les associations étudiantes qui permettent de promouvoir le respect, l'égalité, la diversité et l'inclusion (REDI), ainsi que des projets en faveur de la durabilité à l'EPFL.

### Principes et critères pour l'octroi d'un soutien aux associations :

- L'association doit être reconnue par l'EPFL.
- L'aide financière est destinée à soutenir des projets en lien avec les thématiques « REDI » et « durabilité » de l'EPFL.
- Une discussion en amont du projet avec les personnes concernées au sein de la VPT est encouragée, en partie en ce qui concerne l'impact attendu.
- Pour l'organisation d'événements, il est requis de suivre les recommandations de la Checklist pour un événement durable.

#### Documents nécessaires :

- Formulaire de demande dûment rempli
- Description du projet / événement (3 pages au maximum) :
  - Contexte et but du projet
  - Description du projet avec calendrier
  - Objectifs visés et impact attendu
- Budget prévisionnel détaillé de l'événement
- Budget global de l'association pour l'exercice en cours
- Bilan financier de l'association de l'année précédente (idem au document transmis à l'AVP-SAO)

#### **Important:**

Rendre un court rapport d'activités après l'événement, répondant aux guestions suivantes :

- Qu'est ce qui a effectivement été fait (par rapport au projet initial) ?
- Est-ce que les objectifs visés ont été atteints ? Si oui, en quoi ? Si non, pourquoi ?

## **Conditions**

<sup>1</sup> La bonne gestion financière est à la charge de l'association. En signant ce formulaire, cette dernière se porte responsable d'une utilisation éthique de la subvention. Par ce biais elle accepte qu'à tout moment, la VPT puisse demander à obtenir une vision précise des dépenses liées au projet/événement financé.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La VPT ne garantit en aucun cas que le montant demandé sera attribué et se réserve le droit de subventionner partiellement les projets après leur évaluation.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> L'octroi de subventions par la VPT s'effectue en toute transparence envers les autres entités de l'EPFL. Un regard sur les projets soutenus sera autorisé à tout autre contributeur de l'EPFL.



Informations	
Nom et adresse e-mail de l'association	
Nom et adresse e-mail de la personne de contact	
Numéro(s) de téléphone de la personne de contact	
Date de début prévue du projet / de l'évènement	
Date de fin prévue du projet / de l'évènement	
Nom du projet / évènement	
Objectif(s)	
A qui s'adresse votre demande de financement ?	✓ DURABILITE  ✓ RESPECT / EGALITE / DIVERSITE / INCLUSION
Financement	
rmancement	
Montant total de la demande à la VPT	
Budget global du projet	
Subventions provenant d'autres entités EPFL	
Précisez les entités EPFL qui ont fait l'objet d'une demande (VP, facultés, labos,)	
Signature du/de la représentant∙e de l'association demandeuse Gental de l'association de l	
LieuDateDate	